

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier le préavis municipal
NO 3 - 2012 sollicitant un crédit d'études de CHF 210'000.00
pour la participation de la commune de Prilly au financement du
schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), à hauteur de CHF
185'000.00 (6^{ème} crédit) et au financement du schéma directeur du Nord
lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 25'000.00**

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1008 PRILLY**

Prilly, le XX mars 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mardi 13 mars 2012 de 20.00 à 21.00 à Castelmont. Elle était composée de Mesdames et Messieurs :

- Aldo ROTA, confirmé dans la fonction de Président
- Georges BORER
- Gérard BUHLMANN, désigné Rapporteur
- Geneviève NOSEDA GUIGNARD
- Madeleine OESCH
- Ruth PFEIFFER JUNOD ET
- Marianne SEPPEY

La Municipalité était représentée par Messieurs Alain GILLIERON, Syndic et Patrick HASSLER, Chef du service de l'urbanisme et des constructions.

Présentation du préavis

En préambule Monsieur GILLIERON passe en revue les éléments du préavis en donnant notamment les informations complémentaires suivantes :

Point 2 SDOL :

- Au début des années 2000, la commune avait le statut d'observateur puis au vu de son implication dans le développement de l'Ouest lausannois elle a pleinement intégré le SDOL.
- Un moratoire avait été décrété par le canton pour toute nouvelle construction importante dans l'Ouest lausannois ; il a été levé avec la création du PALM (Projets d'agglomération Lausanne-Morges) dont le SDOL fait partie.
- Le PALM a permis d'obtenir de la Confédération des subsides importants, notamment pour la mobilité douce (par exemple pour le passage sous voies de la future gare de Malley).

Point 3 SDNL :

- Même si la commune de Prilly est moins impliquée dans le SDNL que dans le SDOL, le nord de son territoire est directement concerné avec d'importants projets tels que :
 - Création d'une nouvelle demi-sortie d'autoroute à la Blécherette avec parking ;
 - Implantation d'une usine de bio-méthanisation en remplacement de la Tuillière ;
 - Exploitation d'une décharge pour matériaux d'excavation et ;
 - Transformation lourde de Cery (100 millions de travaux envisagés) avec un PPA cantonal (qui ne sera pas voté par le conseil communal mais sur lequel notre commune aura lieu de se déterminer lors de la procédure de mise à l'enquête).

Monsieur le syndic informe que Prilly est la seule commune (avec Lausanne évidemment) à faire partie du SDOL et du SDNL avec toutes les implications administratives que cela comporte.

Discussion

De nombreux points sont abordés par les commissaires, les principaux étant relevés ci-dessous :

- Comment les répartitions financières entre les partenaires (non seulement les communes membres des SDOL et SDNL, mais aussi selon les objets le canton, les CFF, etc) sont-elles calculées ? Selon les objets, en fonction des surfaces touchées ou de mètres linéaires concernés ou encore de la population ; la commune reçoit pour chaque objet le détail de la clé de répartition et le service de l'urbanisme la contrôle.
- Les prestations du service de l'urbanisme sont-elles facturées? Non les prestations des membres des schémas directeurs ne sont pas facturées à ces derniers, seuls les mandats donnés à des tiers figurent aux demandes de crédits qui sont soumis aux communes.
- Un commissaire souhaite qu'à l'avenir le total des montants engagés, y compris ceux du préavis sous revue, soient donnés au conseil ; ainsi il est intéressant de noter qu'avec ce préavis la commune de Prilly aura investi CHF 1'495'000.00 dans ces études, dont CHF 967'800.00 pour le SDOL, CHF 180'000.00 pour le SDNL et CHF 347'200.00 pour d'autres projets.
- Concernant la problématique de la prolongation éventuelle du viaduc du Galicien d'environ 150 mètres en direction de l'ouest, un commissaire demande pourquoi la commune de Prilly a pris seule en charge un crédit d'étude de CHF 80'000.00 (voir point 4 du préavis no 22-2011 sollicitant divers crédits d'études) alors que via le SDOL un crédit pour un concours d'un coût total de CHF 283'500.00 est demandé ; Monsieur le syndic répond que Prilly qui est très majoritairement concerné (Renens l'est marginalement) a voulu prendre l'initiative de cette démarche qui permettrait cas échéant de créer de nouvelles ouverture entre la Route de Renens et le PPA « Viaduc » ; il précise que le concours aura lieu (ou non) en fonction de l'étude en cours faite par Prilly avec le crédit demandé par le préavis no 22-2011.
- Un commissaire relève que ce type de crédits revient chaque année ; sans remettre en cause cette pratique, il souhaite connaître la durée prévisible de ce genre de crédits ; Monsieur le syndic informe que la durée des études sera de l'ordre de 5 à 10 ans ... après quoi viendront les crédits d'ouvrage qui seront d'un tout autre ordre de grandeur !
- A la demande de plusieurs commissaires des informations sont données par Monsieur le syndic sur le développement envisagé de divers transports publics (LEB, M3, tram et BHNS)

- Un commissaire demande enfin s'il ne faudrait pas attendre le bilan d'activités « Septembre 2010 / Août 2011 » (voir page 3 du préavis) pour accorder de nouveaux crédits d'études et si on doit s'attendre à une 2^{ème} demande de crédit d'études SDOL / SDNL en 2012 : Monsieur le syndic répond qu'il serait dommageable d'attendre le bilan d'activités pour aller de l'avant et que, à sa connaissance, il n'y aura pas de nouvelles demandes de crédits d'étude cette année pour ce secteur.

Divers et tour de table

Messieurs Gillièron et Hassler s'étant retirés, les commissaires sont unanimes pour relever que la commune de Prilly n'a qu'une marge de manœuvre très limitée dans ces crédits d'étude pour le SDOL et le SDNL et que ces derniers sont nécessaires à l'avancement des projets concernés, dont certains sont très importants pour notre commune.

Vote

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote et les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly,

- ayant eu connaissance du préavis municipal No 3 - 2012
- après avoir entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 210'000.00 pour :
 - a. la participation de la Commune de Prilly au financement du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) à hauteur de CHF 185'000.00 (6^{ème} crédit),
 - b. la participation de la Commune de Prilly au financement du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 25'000.00 ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par les projets du présent préavis, en vue de leur mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum.

Au nom de la commission :

Le Président :

Aldo ROTA

Le Rapporteur :

Gérard BUHLMANN